

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION, ET
DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, CHARGE DES
RELATIONS
AVEC LES INSTITUTIONS



جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

وزارة الداخلية والإعلام واللامركزية
المكلفة بالعلاقات مع المؤسسات الدستورية

RAPPORT NATIONAL SUR LES MIGRATIONS EN UNION DES COMORES

INTRODUCTION

L'archipel des Comores occupe une place géostratégique de premier plan, de par sa situation à la sortie du Canal du Mozambique ; de par son héritage et sa tradition culturelle d'ouverture aux cultures de l'Océan indien, d'Afrique de l'est, et du monde arabe ; et de par sa proximité aux autres îles de l'Océan indien occidental.

Depuis la déclaration de Marrakech en décembre 2018, sur le Pacte Mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières, le Gouvernement de l'Union des Comores ne cesse de multiplier les efforts en vue d'améliorer la compréhension et l'appropriation de ce Pacte Mondial, surtout en l'intégrant dans sa vision de l'émergence de l'Etat à l'horizon 2030. Il est conscient que la migration est un phénomène complexe, qui touche à une multiplicité de facteurs économiques, sociaux, culturels, et sécuritaires, et qui affecte le quotidien de tout un chacun dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté. Plus que jamais, la migration concerne tous les Etats et toutes les sociétés du monde, que cela soit comme pays d'origine, de transit ou de destination des migrants. Si la migration a permis historiquement et continue de permettre aujourd'hui à des millions de personnes de par le monde de forger des vies sûres et dignes hors de leur lieu d'origine, toutes les migrations n'interviennent pas dans des circonstances heureuses. La migration bien ordonnée est donc bénéfique aux pays d'origines et de destinations.

L'Union des Comores est de plus en plus au cœur des problématiques liées au phénomène de la migration internationale. Considéré, jadis, comme pays d'émigration, notre pays est devenu, ces dernières années, un pays de transit et de séjour d'immigrés, en particulier ceux de l'Afrique de l'Est.

La bonne gouvernance des questions migratoires est tributaire de la mise en place d'un système d'informations fiables, intégrées et actuelles sur la migration, intégrant des données issues de recensements, d'enquêtes et de sources administratives.

I- Méthodologie suivie pour préparer l'examen national du Pacte

Le Ministère de l'Intérieur s'est engagé en faveur d'une gouvernance renforcée des migrations vers et depuis les Comores. C'est ainsi qu'en novembre 2018, il a organisé en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la première consultation nationale sur la mise en œuvre du Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière pour consulter les partenaires ministériels concernés par les enjeux de gouvernance des sujets migratoires dans le contexte des priorités nationales de développement et des objectifs de développement durable.

Dans la foulée, en 2019, une Commission Multi sectorielle chargée du suivi et d'orientation sur les questions migratoires a été mise en place, et ses travaux ont déjà commencé. Une des premières responsabilités sur lesquels s'est penché la Commission est l'élaboration d'une politique migratoire pour les Comores, une première pour le pays. Cette Commission mise en place dans la foulée de l'adoption du Pacte Mondial, est une des premières structures de ce type dans les pays de l'Océan Indien occidental. Cette Commission est composée des différents Ministères concernés par la gouvernance migratoire mais aussi par d'autres entités. Elle est sous la présidence et la supervision du Ministère de l'Intérieur.

A la demande du Ministère de l'Intérieur, l'Union des Comores fait partie des 68 pays retenus par Economist Intelligence Unit en 2020-2021 l'évaluation des Indicateurs des Gouvernances des Migrations (MGI).

Le MGI avec ses 90 indicateurs, est un outil qui permettrait à notre pays d'évaluer ses structures de gouvernance des migrations et identifier les leviers pouvant être utilisés pour renforcer la gouvernance des migrations dans notre pays comme cela est recommandé dans l'agenda 2030 pour le Développement Durable. Notre pays vise à faciliter une migration et une mobilité ordonnée, sûre et responsable des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées (ODD10.7)

a- La Composition de la Commission :

1. Présidence de l'Union des Comores ;
2. Ministère de l'Intérieur ;
3. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
4. Ministère de la Justice ;
5. Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
6. Ministère de la Santé ;
7. Ministère de finances ;
8. Ministère des Transports ;
9. Commissariat Général au Plan ;
10. Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés ;
11. Croissant Rouge ;
12. OIM- Comores.

A ce stade, le Ministère de l'Intérieur n'a pas encore impliqué les autorités locales et des parties prenantes non gouvernementales. Il a par ailleurs jugé utile de sensibiliser ses partenaires du Gouvernement avant d'élargir le cercle de réflexion et de travail. Sans doute, lors des prochaines consultations ces entités seront non seulement conviées mais appelées à apporter leurs contributions afin d'améliorer la gestion de la gouvernance migratoire et aider le pays à se doter de sa première politique nationale pour les Migrations sûres, ordonnées et régulières.

Nous disposons certainement de plusieurs données issues de milieux variés :

- Les données du Commissariat Général au Plan (Recensement Général) ;
- Les données des services de la police opérants dans les frontières

II- Politique et environnement favorable

Le partenaire que le Gouvernement Comorien possède en ce moment dans sa mise en œuvre du Pacte Mondial, est l'Organisation Internationale pour les Migrations. Avec celle-ci, le Ministère de l'Intérieur continue de réaliser plusieurs objectifs du Pacte :

a- Le renforcement des capacités

Le « Renforcement institutionnel et développement de capacités des entités et personnels de première ligne en charge de la gestion des frontières aux Comores », ce qui correspond à l'objectif 11 du Pacte Mondial et qui cible une gestion « des frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée ». Au début de cette action, le Ministère avec l'appui financier de l'OIM, a réalisé une évaluation rapide des pratiques et système de gestion des frontières en Union des Comores. L'objectif de cette évaluation est de répertorier les atouts mais aussi les faiblesses de nos points d'entrées afin d'apporter les réponses adéquates pour leurs améliorations. A l'issue de cette évaluation, la nécessité de former davantage les agents opérants aux frontières et l'acquisition de certains matériels, s'est fait réellement sentir.

Formation sur la Gestion Intégrée des frontières

Le 27 au 28 octobre 2020 s'est tenue dans les locaux du Ministère de l'Intérieur une formation sur la gestion intégrée des frontières en Union des Comores.

L'objectif de cette formation a été de familiariser les hauts fonctionnaires des organismes clés de la sécurité des frontières comoriens sur les concepts, les pratiques clés et les bénéfices associés à la gestion intégrée des frontières.

A l'issue de cette formation, les participants ont été familiarisés aux concepts clés et aux bénéfices associés à la gestion intégrée des frontières ; ils ont acquis une capacité à mettre en relation les aspects principaux de la gestion intégrée des frontières dans leurs domaines d'intervention respectifs ; et acquis une vision générale des mécanismes et des exemples de bonne pratique de coordination des différents secteurs concernés rendant possible la gestion intégrée des frontières.

Formation en Droit International de la Migration

Le 03 au 04 novembre 2020 s'est tenue dans les locaux du Ministère de l'Intérieur une formation sur le Droit International de la Migration.

L'objectif général de cette formation a été de familiariser les personnels opérant ans les structures aéroportuaires et les organismes clés de la sécurité des frontières comoriens sur les normes et principes du droit international de la migration.

Les participants ont été familiarisés aux normes et principes pertinents régissant le droit international de la migration ; renforcé leurs capacités en matière de compréhension et d'application des normes et principes du DIM et sont à même de les mettre en application dans leurs tâches quotidiennes, surtout les instruments internationaux ratifiés par leurs pays.

b-Atelier d'introduction pour la présentation des modalités du processus des indicateurs de gouvernance des migrations

Le 02 décembre 2020 s'est tenu au Retaj Moroni un atelier d'introduction pour la présentation des modalités du processus des indicateurs de gouvernance des migrations.

L'objectif de cet atelier d'une journée a été de rassembler et consulter l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires clés pertinents concernés par les enjeux de gouvernance de la migration, afin de partager les informations clé sur l'outil, le processus et les objectifs des indicateurs de gouvernance de la migration et d'adapter ce processus aux besoins du gouvernement.

Au cours de cet atelier, les acteurs clés membres du gouvernement ont pu avoir une compréhension claire de ce qu'est le MGI, des objectifs de l'initiative, des différentes étapes du processus, ainsi que de leur participation et de leurs responsabilités tout au long du processus.

Les participants ont pu également dès le début du processus, les membres du gouvernement, avec le support de l'OIM, identifier la raison pour laquelle le MGI est mené et la manière dont le gouvernement entend utiliser les résultats (formuler une nouvelle politique, faire rapport sur les ODDs, etc.). Selon les finalités et priorités identifiées, les membres du gouvernement et l'OIM s'accordent sur le niveau d'implication de la contrepartie nationale à différents moments du processus.

c- Formation sur la gestion des frontières internationales de l'Union des Comores dans le contexte de pandémie de COVID-19

Dans cette foulée, une formation sur la gestion des frontières internationales de l'Union des Comores dans le contexte de pandémie COVID-19 s'est tenue au Retaj Moroni .

L'objectif de cette formation a été de familiariser à l'ensemble des acteurs clés dans la gestion des frontières aéroportuaires, aux dispositifs de gestion des frontières dans le contexte de COVID-19 afin de contribuer à la réouverture des frontières internationales de l'Union des Comores dans des conditions adéquates de surveillance et de contrôle épidémiologique.

Au cours de cette formation, les participants ont été familiarisés aux aspects généraux du COVID-19 et à un renforcement des connaissances sur les gestes de prévention, de protection individuelle et des passagers ; accrues leur connaissance sur la gestion des frontières dans le contexte d'une épidémie ; ont été familiarisés aux procédures en vigueur en matière d'orientation et de prise en charge des cas suspects ;

L'intégration du Pacte Mondial dans les Objectifs de Développement Durable, nécessite une expertise particulière. C'est pourquoi, le Ministère de l'Intérieur envisage de solliciter l'appui

multi formes de ses partenaires pour l'organisation des ateliers de renforcement de capacité afin de voir la méthodologie appropriée pour une telle démarche.

Depuis l'adoption du Pacte Mondial, le Ministère de l'Intérieur a multiplié ses actions en faveur de la mise en œuvre de ce Pacte :

1. Nomination d'un point focal migration pour faire le suivi des orientations et recommandations de différents partenaires en vue de leurs harmonisations ;
2. Mise en place de la Commission multisectorielle de suivi et d'orientation du Pacte Mondial ;
3. Mise en œuvre du projet de « Renforcement institutionnel et développement de capacités des entités et personnels de première ligne en charge de la gestion des frontières aux Comores » ;
4. Projet de révision de la loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en Union des Comores pour offrir un cadre cohérent pour la migration ;
5. Accession au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (dit protocole de Palerme) en juin 2020 et la célébration de la Journée Mondiale contre la traite des êtres humains ;
6. Révision du Code Pénal pour intégrer entre autres les dispositions pénales visant à réprimer les auteurs de traite des êtres humains dans notre pays ;
7. Processus d'élaboration d'un projet de loi contre la traite des êtres humains et la protection des victimes dans le pays ;
8. **Projet piloté par l'OIM sur l' « Amélioration des capacités de référencement et de prise en charge des cas de traites de personnes aux Comores » ;**
9. Projet de création d'un service spécialisé de Lutte contre la traite des êtres humains.

Tous ces efforts visent à améliorer la gestion de la migration dans le pays en s'inspirant du Pacte Mondial.

En outre, les Comores participent activement à l'élaboration des politiques, des stratégies et cadres permettant la mise en œuvre du Pacte Mondial des organisations régionales et sous régionales telles que :

- L'Union africaine ;
- L'ESCWA ;
- La SADC
- Et la COI.

Ce qui montre l'engagement des Comores pour une meilleure gestion des questions migratoires à travers le monde.

d- Progrès dans la réalisation des Objectifs du Pacte

Dans le Plan Comores Emergent à l'horizon 2030, le Chef de l'Etat, S.E.M Azali Assoumani a déclaré que son ambition est de faire entrer l'Union des Comores dans le concert des pays émergents à l'horizon 2030. Le pays s'engage ainsi dans un processus de réformes profondes à tous les niveaux pour enclencher les mutations structurelles favorables à l'émergence.

Dans le 3^{ème} catalyseur du PCE, il est clairement démontré que le capital humain constitue un des facteurs fondamentaux du développement. C'est pourquoi il s'agira beaucoup plus de l'éducation, de la santé, de la jeunesse, de la protection sociale et de l'emploi. Ces points qui

correspondent successivement aux objectifs 18, 15,6 et 2 du Pacte Mondial nous servent d'exemples justifiant que le PCE s'est inspiré des ODD et de facto et d'une manière ou d'une autre répondent aux objectifs du Pacte.

Cependant, la Commission multi sectorielle pour le suivi et les orientations du Pacte Mondial œuvrera à l'élaboration d'un plan spécifique de mise en œuvre du Pacte Mondial qui sera sorti du PCE et définira les indicateurs de suivi et évaluation de la réalisation progressive des objectifs. C'est pourquoi, même si nous sommes conscients que plusieurs objectifs sont réalisés ou en cours de réalisation, avant de procéder à cette évaluation exhaustive, nous préférons ne pas trop nous avancer et donner une appréciation quant à la réalisation des objectifs.

e- Les défis dans la préparation de l'examen du Pacte Mondial

1. Difficultés liées à la collecte des données aux frontières :

Les agents de la police opérants aux frontières disposent de la logistique insuffisante, nécessaire à la collecte des données aux frontières. Même si un lot de matériels informatique vient d'être octroyé au Ministère de l'Intérieur par l'OIM dans le cadre du projet « Renforcement des institutionnels... ». Mais nos points d'entrée ont encore besoin de matériels moderne de contrôle et de sécurité aéroportuaire, surtout un dispositif de collecte et de traitement des données pour ainsi résoudre l'objectif 1 du Pacte Mondial.

2. Les défis et lacunes liés à la mise en œuvre des cadres et politiques régionaux :

Les Comores participent activement dans les réunions de mise en œuvre des cadres et politiques régionaux en matière de migration. Seulement, pour la contribution nationale, il nécessite une consultation préalable. Or, les moyens financiers pour organiser ces consultations nous font le plus souvent défaut.

Il convient aussi de noter qu'un besoin élevé d'un renforcement de capacité en matière de gestion et en administration migratoire se fait vraiment sentir dans le pays afin qu'on puisse disposer les ressources humaines qualifiés, capables de proposer des plans de mise en œuvre des cadres et des politiques migratoires en adéquation avec la réalité de notre pays.

3. Les défis et lacunes rencontrés lors de la mise œuvre des Objectifs du Pacte

Le pays a déjà mis en place une structure de suivi et suivi et d'orientation des questions migratoires mais elle manque cruellement des moyens pour leur permettre d'engager un consultant pour l'élaboration de la politique nationale pour les migrations.

ALI ABDU,
Point focal migration
Union des Comores,
Tel : 002693353491/002694303491
Email : aliabdou832@gmail.com